

Plan
Climat
Air
Energie
Territorial



PLAINES & MONTS DE FRANCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

DIAGNOSTIC

2

STRATEGIE

3

PLAN D' ACTIONS

4

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. TRANSPORTS ET MOBILITE.....	5
2. DECHETS ET CONSOMMATION	15
3. PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES.....	24
4. AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS	29
5. BATIMENTS RESIDENTIELS ET BATIMENTS PUBLICS	36
6. SANTE.....	43
7. COMMUNICATION SENSIBILISATION.....	50
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS.....	54

INTRODUCTION

Le diagnostic réalisé lors de la première phase d'élaboration du PCAET a permis de faire ressortir 8 thématiques clés sur le territoire, dont 5 enjeux prioritaires.

A ces 5 enjeux s'ajoutent 2 thèmes transversaux, que sont la santé et la communication. Il s'agit d'axes thématiques qui peuvent trouver échos dans les 5 autres enjeux. On peut par exemple mettre en place des actions de sensibilisation des habitants sur la thématique des déchets.

ENJEUX RETENUS

BLEU	Transport et mobilité
VERT	Déchets et consommation
ORANGE	Production d'énergies renouvelables
JAUNE	Agriculture et espaces naturels
VIOLET	Bâtiments
ROUGE	Santé
ROSE	Communication et sensibilisation

Ces 7 enjeux ainsi identifiés, ont été déclinés en 22 orientations stratégiques, donnant lieu à 42 actions.

Ce plan d'actions est défini pour la période 2020-2026. Un suivi sera organisé selon un processus itératif, comprenant une évaluation finale, et une évaluation intermédiaire en 2023.

Chaque action est décrite au travers d'une fiche action, qui expose notamment les bénéfices attendus, et les indicateurs de suivi qui contribueront aux évaluations intermédiaire et finale. Par ailleurs, chaque action a été « pré-évaluée » de manière qualitative, au regard de ses impacts potentiels sur la sobriété énergétique, les émissions de GES, et la qualité de l'air (émissions de polluants atmosphériques), selon la grille ci-dessous :

Grille de lecture des impacts

1	Faible
2	Moyen
3	Fort

En ce qui concerne les enjeux transversaux santé et communication, leurs impacts directs attendus sur les consommations énergétiques et les émissions sont négligeables en comparaison des autres enjeux. C'est pourquoi les actions en matière de santé et de communication n'ont pas été évaluées de cette manière-là. Elles comportent néanmoins des indicateurs qui permettront d'en assurer le suivi. Par ailleurs, s'agissant d'actions transversales, elles se retrouvent parfois au travers des autres actions. Elles sont alors signalées en **rouge** ou en **rose**.

Tableau de synthèse des enjeux et des orientations

ENJEUX		ORIENTATIONS		ACTIONS
1	Transports et Mobilité	1.1	Proposer des nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens	2
		1.2	Encourager les alternatives à la voiture individuelle	4
		1.3	Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques (GNV, électrique) et travailler au développement des réseaux de stations et de bornes de charge	1
		1.4	Encourager les initiatives innovantes de non mobilité	2
2	Déchets et consommation	2.1	Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel	1
		2.2	Réduire les déchets et optimiser le recyclage	3
		2.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	2
		2.4	Encourager la valorisation des biodéchets du territoire	2
3	Production d'Energies Renouvelables	3.1	Développer la production d'EnR en valorisant les ressources locales et en travaillant sur les nouveaux modes de financements (participatif citoyen, ...)	1
		3.2	Encourager les projets d'EnR tout en veillant à respecter un développement cohérent non concurrentiel	1
		3.3	Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics.	2
4	Agriculture et espaces naturels	4.1	Limiter l'artificialisation des sols et préserver les milieux naturels et agricoles	1
		4.2	Promouvoir la réintroduction des haies et des arbres dans les parcelles agricoles	1
		4.3	Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés	3
		4.4	Mettre en valeur les espaces naturels par la promotion du tourisme vert	1
5	Bâtiments	5.1	Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique	3
		5.2	Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics	3
6	Santé	6.1	Offrir une offre de soin suffisante et adaptées aux besoins des habitants	2
		6.2	Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement	2
		6.3	Développer une culture commune de la santé environnementale	2
7	Communication sensibilisation	7.1	Informers les habitants sur le PCAET et les actions mises en place	1
		7.2	Encourager la participation citoyenne	2
TOTAL				42

1.

TRANSPORTS ET MOBILITE

1.1 Proposer de nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens

1 Réalisation d'une enquête pour connaître les habitudes de déplacement des habitants et identifier leurs besoins

DESCRIPTION DE L'ACTION

La voiture individuelle est le moyen de transport privilégié des habitants de la CCPMF, puisque 82% des actifs du territoire utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. A contrario, seulement 11% des actifs de la CCPMF utilisent les transports en commun.

Cette prépondérance de la voiture engendre des congestions des axes routiers, des nuisances sonores, et des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Le transport routier est donc le premier secteur émetteur de GES du territoire (après la plateforme aéroportuaire et le traitement des déchets).

Le développement des transports en commun est donc un levier majeur pour réduire les émissions du territoire.

La CCPMF dispose d'une offre de transports en commun sur son territoire (lignes de bus), mais celle-ci est insuffisante et peu adaptée aux besoins réels des habitants.

La collectivité souhaite donc réaliser une étude permettant d'identifier les déplacements et les besoins des habitants, pour proposer par la suite une offre de transports pertinente et efficace.

Cette étude pourra être réitérée lors de l'évaluation de mi-parcours et l'évaluation finale du PCAET. Elle permettra de récolter des données sur les habitudes des habitants, mais aussi de suivre l'avancement d'autres actions liées à la mobilité (co-voiturage, aménagements cyclables...). Cela implique la création d'un outil intégré au PCAET permettant de répertorier toutes les données nécessaires au suivi.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE CCPMF

CIBLES Habitants

PARTENAIRES

Ile de France Mobilités
Département
Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

• Moyens humains

Services de la CCPMF

• Moyens techniques

Etude réalisée en interne

• Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Identifier les besoins des habitants en matière de mobilité
Proposer une offre adaptée
Augmenter l'utilisation des transports en commun
Effectuer un suivi des actions du PCAET

BENEFICES ATTENDUS

Décongestion des axes routiers
Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

Diminution des nuisances sonores

Diminution du risque d'accident ou de collision avec la faune

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats de l'étude
Opportunités identifiées

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.1 Proposer de nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens

2 Réalisation d'une étude sur le développement du TAD

DESCRIPTION DE L'ACTION

Seulement 11% des actifs de la CCPMF utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Avec une part de 82%, la voiture individuelle est le moyen de transport privilégié des habitants, engendrant des nuisances sonores, et des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Le transport routier est donc le premier secteur émetteur de GES du territoire (après la plateforme aéroportuaire et le traitement des déchets). Le développement des transports en commun est donc un levier majeur pour réduire les émissions du territoire. La CCPMF dispose d'une offre de transports en commun sur son territoire (lignes de bus), mais

celle-ci est insuffisante et peu adaptée aux besoins réels des habitants.

Le Transport à la Demande (TAD) est un bus qui complète les lignes régulières, et qui fonctionne selon un système de réservation de trajet par les passagers. Il s'adapte donc parfaitement à ses utilisateurs.

Plusieurs TAD circulent sur le territoire, notamment pour relier les communes du Nord à la plateforme aéroportuaire. La CCPMF souhaite étudier le potentiel de développement du TAD sur son territoire pour envisager la mise en place de nouveaux TAD, afin de desservir toutes les communes vers les bassins d'emplois et les gares.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Ile de France Mobilités
Département
Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

• Moyens humains

Services de la CCPMF

• Moyens techniques

Etude réalisée en interne

• Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Identifier les besoins des habitants en matière de mobilité
Proposer une offre adaptée
Augmenter l'utilisation des transports en commun

BENEFICES ATTENDUS

Décongestion des axes routiers
Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques
Amélioration de la qualité de l'air
Diminution des nuisances sonores
Diminution du risque d'accident ou de collision avec la faune

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats de l'étude
Opportunités identifiées

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle

3 ■ Promouvoir le co-voiturage et étudier la création d'une aire de co-voiturage

DESCRIPTION DE L'ACTION

82% des actifs du territoire utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. A contrario, seulement 11% des actifs de la CCPMF utilisent les transports en commun.

Cela s'explique par le fait que les bassins d'emplois se situent hors de la communauté de communes (plateforme aéroportuaire, Marne la Vallée, Meaux, Paris). Cette configuration géographique, combinée au manque de transports en communs et à l'absence de gares sur le territoire contribue à l'usage de la voiture pour se rendre au travail.

Pourtant, une grande partie du territoire se trouve dans une zone inférieure à 5 km d'une gare, notamment en rabattement vers la ligne K. Mais le recours systématique à la voiture individuelle engendre une saturation des parkings des gares, en plus d'une congestion des axes routiers.

En parallèle du développement de l'offre de transports en commun, le covoiturage constitue une réponse qui pourrait permettre de désengorger les axes routiers ainsi que les parkings des gares.

Les aires de covoiturages constituent des points de rencontre et de stationnement pour les covoitureurs, permettant de mutualiser leurs véhicules.

L'implantation d'un tel espace artificialisé devra néanmoins veiller à limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, et éviter une interruption de continuités écologiques. L'une des solutions possibles pour répondre à cette problématique est l'implantation de l'aire de co-voiturage sur un parking déjà existant (conventionnement avec des commerces par exemple).

Par ailleurs, la CCPMF pourrait s'appuyer sur la station de covoiturage créé par le Département de Seine-et-Marne à Gressy (à proximité de Messy), de manière à constituer un réseau.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Actifs

Habitants

Entreprises

PARTENAIRES

Communes (places sur voirie)

Département (stations multimodales)

Entreprises (PDM)

Privés (parkings commerces etc.)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Etude réalisée en interne

● Moyens financiers

Autofinancement

Selon Appels à projets

OBJECTIFS

Diminuer la part de la voiture solo pour les déplacements domicile-travail

BENEFICES ATTENDUS

Décongestion des axes routiers

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

Diminution des nuisances sonores

Diminution du risque d'accident ou de collision avec la faune

INDICATEURS DE SUIVI

Selon résultats de l'étude

Part modale du co-voiturage (Cf. action1)

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle

4 Réalisation d'un schéma directeur cyclable et mise en place d'aménagements cyclables

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à élaborer le Schéma Directeur Cyclable de la CCPMF, et à réaliser des aménagements en conséquence, selon quatre phases :

Phase 1- Diagnostic territorial

Etat des lieux de l'existant et définition des enjeux

- Analyse des flux (domicile-travail et domicile-études)
- Enquête auprès des habitants (pratiques et besoins)
- Ateliers de co-construction avec les communes

Phase 2- Propositions d'un schéma directeur cyclable

Aménagements et équipements à réaliser :

- Terrain et faisabilité des itinéraires
- Atelier 2 avec les communes, les associations et les partenaires
- Réalisation d'un cahier de références techniques

Phase 3- Programme d'actions

Réalisation un programme opérationnel et concerté

- Fiches segment
- Programmation et hiérarchisation des actions
- Propositions d'indicateurs pour l'évaluation du schéma directeur cyclable

Phase 4- Travaux d'aménagement

Le schéma directeur cyclable devra identifier les éventuels "points noirs" des itinéraires (passages difficiles, traversées de route...) pour y répondre en priorité. Il pourra s'appuyer sur les PLU pour minimiser la consommation d'espace et l'artificialisation des sols. En effet, les itinéraires et emplacements réservés prévus peuvent servir à préempter des terrains et empêcher des projets de construction qui viendraient en conflit avec les itinéraires envisagés.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Conseil Départemental de Seine et Marne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

• Moyens humains

Services de la CCPMF

• Moyens techniques

Appel à un bureau d'études

• Moyens financiers

Programme TEPCV : 23 6000€

Autofinancement : 59 000€

Répartis comme suit :

Réalisation du schéma : 50 000€

Aménagements : 245 000€

OBJECTIFS

Diminuer l'utilisation de la voiture pour les petits trajets
Encourager les mobilités actives

BENEFICES ATTENDUS

Décongestion des axes routiers

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

Diminution des nuisances sonores

Mise en valeur des paysages naturels et agricoles

Bénéfices pour la santé des modes actifs

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire d'aménagements cyclables réalisés

Evaluation (par un code couleur, par exemple) de la qualité des itinéraires et suivi de leur amélioration

Part modale du vélo dans les déplacements des habitants (Cf. action1)



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle

5 Création d'un atelier de réparation de vélos

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les aménagements cyclables qui seront réalisés dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCPMF doivent être accompagnés de mesures d'information et d'animations afin d'encourager les habitants à prendre leur vélo.

La CCPMF envisage pour cela de créer un atelier dédié au vélo et aux mobilités actives. Au-delà du simple service de réparation, le but de cet atelier est de rassembler les usagers autour de la pratique du vélo mais aussi du sport de manière générale. Cet espace pourrait donc être créé en partenariat avec les associations sportives du territoire, dans une approche transversale et collaborative.

Un tel atelier peut prendre la forme d'un lieu fixe (boutique, bâtiment communal...), mais peut aussi se faire sous la forme d'un stand itinérant, se déplaçant de communes en communes à différentes occasions (marchés, forum des associations etc.).

Dans une optique de mutualisation et d'économie circulaire, cet atelier pourrait prendre la forme d'un repair café, qui permet de réparer toute sorte d'objets.

La CCPMF devra étudier les options qui s'offrent à elle de manière à créer un modèle cohérent avec les besoins des habitants. Un atelier participatif pourra être réalisé en ce sens.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

Habitants

Associations sportives

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Encourager l'utilisation du vélo sur le territoire

Créer une synergie autour des mobilités actives et du sport

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des déchets produits sur le territoire, liés à la

mise au rebus de vélos détériorés

INDICATEURS DE SUIVI

Enquête utilisateurs : équipement des ménages en vélos (Cf. action1)

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle

6 Mise en place d'un pédibus pour les trajets domicile-école

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire alternatif à la voiture qui s'effectue à pied, ou à vélo (dans ce cas, on parle de Vélobus). Ce système est basé sur la participation volontaire de parents d'élèves ou d'accompagnateurs bénévoles, qui se relaient pour déposer les élèves à l'école. Le ramassage peut s'effectuer de maison en maison, ou bien s'organiser autour d'une ligne avec des arrêts et des horaires fixes.

Cela permet de réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-école, au profit d'un mode de déplacement actif (marche ou vélo), ce qui permet de réduire la congestion (notamment autour des écoles), et les émissions qui y sont associées. C'est également un vecteur de lien social.

Dans une approche ludique et complémentaire, la CCPMF envisage de créer des signalisations indiquant les temps de parcours à pied ou à vélo vers les points d'intérêts des communes (services publics, commerces, parcs...), de manière à créer des parcours ludiques et pratiques.

Cette action se déroulera en cinq temps :

1. Mobilisation des acteurs
2. Recensement des habitudes de déplacement
3. Elaboration des circuits et organisation de l'accompagnement
4. Démarrage du projet
5. Pérennisation

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

Ecoles

Habitants

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

Services des communes

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-école

Désencombrer les abords des écoles

BENEFICES ATTENDUS

Décongestion des axes routiers

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

Diminution des nuisances sonores

Bénéfices pour la santé des modes actifs

Création de lien social

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'enfants recourant au pédibus

Nombre de trajets en véhicule évités

kg de CO2 évités

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.3 Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques

7 Achat de véhicules électriques pour les services de la CCPMF et formation des agents à l'éco-conduite

DESCRIPTION DE L'ACTION

La collectivité dispose actuellement d'une flotte de véhicules roulant quasiment exclusivement au diesel. La flotte est relativement récente (10 véhicules de moins de 3 ans).

Dans le cadre des compétences de la CCPMF, les agents, et notamment ceux des services techniques, sont amenés à se déplacer plusieurs fois par jour sur le territoire.

En 2016, la flotte de véhicule de la CCPMF a effectué environ 170 000 kilomètres et consommé plus de 15 000 litres de carburant.

Dans ce cadre, la CCPMF souhaite aujourd'hui réduire l'impact de ses déplacements sur le climat en faisant l'acquisition de véhicules électriques afin de remplacer

les véhicules les plus anciens et les plus émetteurs de gaz à effet de serre de sa flotte.

La collectivité envisage l'achat de véhicules électriques pour les déplacements professionnels des agents.

Afin de pouvoir recharger ces véhicules, la CCPMF prévoit l'achat et l'installation de deux bornes de charge pour véhicules électriques sur le parking du siège de la collectivité. Ces bornes de charge à pied fixe disposeront de deux prises chacune permettant la recharge de deux véhicules.

Parallèlement à cela, les agents de la CCPMF seront formés à l'éco-conduite, afin d'acquérir les bons gestes pour une utilisation optimale et économe des véhicules.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Agents des services de la CCPMF

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

• Moyens humains

Services de la CCPMF

• Moyens techniques

Installation des bornes par un prestataire

• Moyens financiers

Programme TEPCV : 88 000€
Autofinancement : 20 000€

OBJECTIFS

Réduire l'impact des déplacements des agents
Développer les alternatives aux véhicules thermiques
Réduire la consommation d'énergies fossiles

BENEFICES ATTENDUS

Diminution des émissions de GES et des pollutions liées aux transports
Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de véhicules achetés

Km parcourus (par les véhicules électriques et les véhicules thermiques)

- Litres de carburants évités
- Electricité consommée pour la recharge des véhicules
- Gain économique

Renouvellement du parc au fur et à mesure

Suivi qualitatif et réunions pour trouver des solutions pour optimiser les déplacements



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.4 Encourager les initiatives innovantes de non mobilité

8 Mettre en place le télétravail au siège de la CCPMF

DESCRIPTION DE L'ACTION

La majorité des agents de la CCPMF se rendent sur leur lieu de travail en voiture, ce qui contribue à la congestion et aux émissions de polluants du territoire.

Certains services de la collectivité nécessitent obligatoirement la présence des agents. Mais, pour d'autres services, cette présence n'est pas strictement nécessaire au bon déroulement des missions des agents. On peut donc envisager de permettre aux agents concernés de travailler de chez eux lorsque leurs missions le permettent.

La mise en place du télétravail permettrait de réduire les déplacements des agents et les émissions qui y sont associées.

C'est également un moyen d'optimiser leur temps de

travail, en supprimant leur temps de trajet.

Cette action vise donc à étudier la mise en place du télétravail au siège de la CCPMF.

Elle consistera dans un premier à mener une enquête sur les déplacements des agents, puis à étudier la faisabilité du télétravail au sein de la communauté de communes, aussi bien en termes d'équipements, que de ressources humaines.

Il faudra ensuite définir les modalités de mise en œuvre du télétravail (agents concernés, durée, jours de la semaine...) pour une mise en place réussie.

Cette action s'accompagnera d'un questionnaire à l'attention des agents de la CCPMF, afin d'en évaluer les effets.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Agents de la CCPMF

PARTENAIRES

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Réduire les déplacements des agents

Optimisation du temps de travail

Amélioration du bien-être des agents

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Décongestion des axes routiers

Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agents ayant recours au télétravail

Nombre de jours télétravaillés sur l'ensemble de la CC

Kilomètres de trajet évités

kg de CO2 évités

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

1.4 Encourager les initiatives innovantes de non mobilité

9 Etudier le potentiel de création de tiers-lieux sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les tiers lieux désignent des espaces de travail hors du domicile et de l'entreprise, qui englobent des manières de travailler collaboratives. Ces nouveaux espaces et usages, fortement influencés par le digital, favorisent l'innovation.

Ils peuvent prendre la forme d'espace de travail partagés (« coworking »), de pépinières, de fablab et accueillir d'autres services telles que la garde d'enfants, des points de livraison, des jardins partagés, des boutiques etc.

La stratégie de mobilité du Nord-Ouest de la Seine et Marne préconise de favoriser les initiatives non-mobilité, notamment par la

création de tiers-lieux sur le territoire.

La CCPMF souhaite aller dans ce sens en étudiant le potentiel de création de tiers lieux, afin de s'assurer de la pertinence de ce type d'espaces sur son territoire.

L'implantation de ce lieu devra se faire de manière à limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et à éviter des interruptions de continuités écologiques. Pour cela, la CCPMF privilégiera une implantation en centre-ville, ce qui est également préférable du point de vue de l'accessibilité.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Actifs - Etudiants
Habitants
Entreprises

PARTENAIRES

Communes
Département

Commerces
Entreprises

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Etude réalisée en interne

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Identifier les opportunités de création de tiers lieux
Développement économique et dynamisme local

BENEFICES ATTENDUS

Désencombrement des axes routiers
Réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques
Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats de l'étude
Nombre d'utilisateurs, fréquence et durée des utilisations

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.

**DECHETS ET
CONSOMMATION**

2.1 Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel

10 Création d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les déchets sauvages

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate (au lieu d'être jetés dans les poubelles, apportés en déchèterie, ou confiés à des prestataires de traitement dans le cadre des déchets d'activités économiques), volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. La notion de dépôts sauvages n'est pas une notion juridique; en droit, on parlera d'abandon de déchets, de matériaux, etc. ou de dépôts illégaux de déchets.

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés sur le territoire de la CCPMF. En l'absence de

compensation, leur enlèvement se fait la plupart du temps aux frais des communes.

Cette action consiste à créer un groupe de travail dédié à la lutte contre les dépôts sauvages, constitué d'élus, d'agents techniques, et de partenaires tels que le SMITOM.

La CCPMF organise déjà depuis 2008 des journées de type « nettoyons la nature » avec les écoles, qui permettent de traiter une partie des dépôts diffus et de sensibiliser les élèves.

L'objectif de cette action est d'aller plus loin en mettant en œuvre des actions et préventives de manière à combattre les dépôts sauvages à la source.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

Elus

Professionnels - Entreprises

PARTENAIRES

Communes

Département

Région

Associations

SMITOM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Plan Régional de Gestion des Déchets

Appui du SMITOM

● Moyens financiers

Autofinancement

Fond propre

OBJECTIFS

Lutter contre les dépôts sauvages

Mobiliser les acteurs du territoire

BENEFICES ATTENDUS

Baisse des surcoûts liés à l'enlèvement

Réduction des risques de pollution.

INDICATEURS DE SUIVI

Bilan annuel : problèmes rencontrés, actions mises en place, nombre de participants à l'opération « Nettoyons la nature », nombre d'établissement participants

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.2 Réduire les déchets et optimiser le recyclage

11 Optimisation et harmonisation de la collecte des déchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à optimiser les collectes des déchets, et améliorer le taux de recyclage. Elle comprend pour cela plusieurs « sous-actions » complémentaires :

1- Extension des consignes de tri

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de performance de recyclage de matière, et impose une généralisation de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique d'ici 2022.

Cette disposition se traduit à travers le contrat pour l'action et la performance de CITEO sur la période 2018-2022.

L'extension des consignes de tri permet de simplifier le geste de tri des habitants et de recycler l'ensemble des emballages en plastique (films, pots et barquettes).

La CCPMF a décidé de participer à l'appel à candidature Citeo 2018, phase 2, pour le déploiement de l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

2- Augmentation du volume des bacs

L'extension des consignes de tri risque de s'accompagner d'une augmentation des volumes collectés. C'est pourquoi le volume des bacs de collecte des déchets ménagers recyclables va augmenter.

3- Diminution de la fréquence des collectes

Pour optimiser la collecte, la fréquence de collecte des déchets ménagers recyclables va passer de 1 fois par semaine à une fois tous les 15 jours. Cela permet de réduire les pollutions et nuisances liés au passage des camions de ramassage, et de les remplir à pleine capacité.

4- Réflexions autour de la valorisation

Il s'agit non seulement de limiter la part des déchets finissant dans les ordures ménagères résiduelles, mais aussi de s'assurer de la qualité du tri effectué, dont dépend la capacité des filières de recyclage à valoriser effectivement les déchets.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

CITEO

SMITOM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Appui du SMITOM

● Moyens financiers

Autofinancement

Appels à projets

OBJECTIFS

Optimiser la collecte des déchets

BENEFICES ATTENDUS

Augmentation de la part des déchets recyclés

Diminution des nuisances liées à la collecte

INDICATEURS DE SUIVI

Gain économique

Emissions de GES évitées (par la diminution de la fréquence des collectes)

Part des déchets collectés via le tri sélectif

Part des déchets effectivement recyclés, dans le volume du tri sélectif.

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.2 Réduire les déchets et optimiser le recyclage

12 Mise en place de la tarification incitative

DESCRIPTION DE L'ACTION

La tarification incitative (TI) permet d'appliquer le principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux, ayant pour effet :

- une diminution des quantités de déchets produits (par le compostage domestique par exemple),
- une augmentation du tri (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation de matière,
- une consommation responsable;
- une optimisation des services pour une maîtrise des coûts.

Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une redevance ou une taxe comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).

La tarification incitative permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la TI, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois, baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés).

La CCPMF envisage d'appliquer la tarification incitative, et souhaite pour cela réaliser une étude de faisabilité, permettant de définir les modalités de mise en œuvre et les tarifs, d'anticiper la survenue d'éventuelles stratégies d'évitement (dépôts sauvages, utilisation de poubelles publiques...), et d'envisager différentes solutions.

Cette étude préalable a été confiée en mars 2019 au bureau d'étude OPTAE. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2020.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Région IDF

Bureau en charge de l'étude

● Moyens financiers

Autofinancement (20%)

Subventions (80%) :

- Région

- ADEME : AAP

OBJECTIFS

Réduire les déchets à la source

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des coûts environnementaux liés au traitement des déchets (consommations de matières, d'eau, d'énergie, pollutions...)

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs dépendront de l'étude de faisabilité tonnage global

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.2 Réduire les déchets et optimiser le recyclage

13 Développer l'économie circulaire sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'économie circulaire, par opposition au modèle linéaire (extraire > produire > utiliser > jeter), vise à changer de paradigme pour limiter le gaspillage des ressources.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Le passage vers une économie plus circulaire implique des gains environnementaux mais également des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser ("éco-activités").

L'échelle intercommunale est un niveau pertinent pour développer une approche territoriale de l'économie circulaire.

La CCPMF souhaite s'engager dans une telle approche, notamment au travers de sa compétence déchets. Pour cela, elle prévoit de réaliser un état des lieux recensant les projets existants et les ressources valorisables, puis d'élaborer une stratégie et un plan d'actions de manière à créer des boucles de circularité au sein de son territoire.

Trois axes de réflexion semblent pertinents:

- Boucles alimentaires et valorisation des biodéchets
- Réemploi et recyclage
- Bâtiments et construction – déchets du BTP.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

Entreprises, commerces et industrie

Communes

PARTENAIRES

Communes

Entreprises

Agriculteurs

SMITOM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Appui du SMITOM

Guides de l'ADEME

● Moyens financiers

Dépendamment des subventions disponibles et des AAP

OBJECTIFS

Identifier des leviers de développement de l'économie circulaire

Développer des filières d'éco-entreprises locales

Sensibilisation et mise en réseau d'acteurs

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des déchets résiduels non valorisés

Préservation des ressources

INDICATEURS DE SUIVI

Suivi qualitatif en fonction des projets mis en œuvre.

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

14 ■ Animations pédagogiques dans les écoles du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets lancé en 2012, la CCPMF a engagé plusieurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (distribution de guides de prévention, promotion du « doggy bag »...) et notamment des animations pédagogiques dans les écoles du territoire.

En 2016, 9 cantines du territoire se sont prêtées au jeu en effectuant des pesées de sensibilisation (Montgé-en-Goële, Villevaudé, Iverny, Messy, Précy-sur-Marne, Saint-Mesmes, Marchémoret, Charny et le collège d'Oissery), qui ont permis de dresser le bilan du gaspillage alimentaire des cantines.

Suite à cela, plusieurs établissements scolaires ont entrepris des actions visant à valoriser les restes alimentaires (Cf. Actions 16 et 17).

La CCPMF envisage aujourd'hui de poursuivre ces efforts en lançant une nouvelle campagne de sensibilisation à destination des écoles.

Le but est de renouveler l'opération auprès des cantines ayant participé en 2016 (les classes s'étant renouvelées depuis), et de mobiliser les autres établissements scolaires présents sur le territoire.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Ecoles

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Réduire les déchets à la source.

Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

Mobiliser les écoles

Envisager des solutions de revalorisation

BENEFICES ATTENDUS

Diminution des restes alimentaires

Réduction des biodéchets collectés

Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements participants

Nombre d'élèves sensibilisés

Nombre d'interventions effectuées

tonnes de déchets collectés : part des biodéchets comparé aux ordures totales

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

15 Distribution d'outils anti-gaspillage aux habitants et restaurateurs du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

D'après l'ADEME, l'ensemble des pertes et gaspillages alimentaires, tous les acteurs et toutes les filières alimentaires confondus, représentent 10 millions de tonnes de produits chaque année. La valeur théorique de ces pertes est évaluée à 16 milliards d'euros. Quant à l'impact environnemental, on estime qu'il représente 15,3 millions de tonnes équivalent CO2. Le gaspillage alimentaire, en plus d'être une aberration éthique, constitue un gouffre financier et écologique important.

Dans le cadre de ses compétences, la CCPMF peut agir à ce stade de la chaîne alimentaire. C'est pourquoi elle a décidé de sensibiliser les habitants et les restaurateurs à la question du gaspillage alimentaire.

Cette action consistera donc à distribuer des kits « anti-gaspi » à l'attention des habitants, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation du doggy bag auprès des restaurateurs.

Cette action s'accompagnera d'une enquête permettant de suivre les indicateurs choisis.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

Restaurateurs

PARTENAIRES

Communes

Restaurateurs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Outils de l'ADEME

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Réduire les déchets à la source

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des déchets ménagers collectés

INDICATEURS DE SUIVI

Enquête auprès des habitants, pour déterminer l'effet de cette mesure sur leurs pratiques

Nombre de restaurateurs partenaires

Nombre de doggy bag distribués

Enquête auprès des restaurateurs sur les changements de pratiques

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.4 Encourager la valorisation des biodéchets du territoire

16 Mise en place de composteurs dans les cantines scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets lancé en 2012, la CCPMF a engagé plusieurs actions de lutte contre le gaspillage et notamment des animations pédagogiques dans les écoles du territoire.

En 2016, 9 cantines du territoire se sont prêtées au jeu en effectuant des pesées de sensibilisation qui ont permis de dresser le bilan du gaspillage alimentaire des cantines.

Suite à cela, plusieurs établissements scolaires ont entrepris des actions visant à valoriser les restes alimentaires. Parmi ces écoles, quatre ont installé des

composteurs, pour valoriser localement ces biodéchets (Saint-Pathus (école Vivaldi), Montgé-en-Goële, Iverny, Villevaudé).

La CCPMF souhaite poursuivre cette action en installant d'autres composteurs, notamment dans le cadre d'une deuxième campagne de sensibilisation dans les écoles.

Cette action pourra comporter une évaluation du contenu de ces composteurs (volumes, types de déchets : restes de repas ou épluchures...) pour sensibiliser sur le gâchis alimentaire et proposer des pistes d'amélioration.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Ecoles

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

Autofinancement

Aide de la Région

OBJECTIFS

Valoriser les biodéchets fermentescibles des cantines scolaires

Mobiliser les écoles

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des déchets collectés

Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements participants

Part des biodéchets comparé aux ordures totales

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

2.4 Encourager la valorisation des biodéchets du territoire

17 Mise en place d'une collecte des biodéchets dans les cantines scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets lancé en 2012, la CCPMF a engagé plusieurs actions de lutte contre le gaspillage et notamment des animations pédagogiques dans les écoles du territoire.

En 2016, 9 cantines du territoire se sont prêtées au jeu en effectuant des pesées de sensibilisation qui ont permis de dresser le bilan du gaspillage alimentaire des cantines.

Suite à cela, plusieurs établissements scolaires ont entrepris des actions visant à valoriser les restes alimentaires. Parmi ces écoles, trois ont décidé d'organiser une collecte de leur biodéchets, différenciée des autres déchets (collège et école d'Oissey, école Charles Perrault à Saint-Pathus).

Cette collecte est réalisée par un prestataire privé, qui valorise ces déchets sous la forme de compost.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Ecoles

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

Prestataire externe

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Valoriser les biodéchets des cantines scolaires

Mobiliser les écoles

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des déchets collectés

Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements participants

Rapport déchets fermentescibles / total des ordures

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

3.

**PRODUCTION
D'ENERGIES
RENOUVELABLES**

3.1 Développer la production d'EnR en valorisant les ressources locales et en travaillant sur les nouveaux modes de financements

18 Accompagner des projets d'énergie renouvelable

DESCRIPTION DE L'ACTION

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPMF est très faible (< 1%).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 modifie l'article L2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorise les communes et leurs groupements à participer au capital d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

La CCPMF souhaite donc contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, en passant par des modes de financement participatifs.

Elle commencera par étudier ses opportunités de participation dans des projets existants, avant d'envisager de porter elle-même des projets d'énergie renouvelables, selon les ressources (naturelles et financières) disponibles.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Filière de l'énergie

Porteurs de projet

PARTENAIRES

Exploitants des réseaux de transport et de distribution

Producteurs d'énergie

Communes

Agriculteurs

Citoyens

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Partenariat avec les exploitants

● Moyens financiers

Autofinancement

Financement participatif

Appels à projet

OBJECTIFS

Réduction de la dépendance de la CCPMF aux énergies non renouvelables

Diversification du mixe énergétique

Développement économique

BENEFICES ATTENDUS

Diminution de la part des énergies fossiles dans la consommation

Développement des énergies renouvelables

Réduction des émissions de GES (selon le mixe énergétique)

INDICATEURS DE SUIVI

EnR produite par an

Part des EnR dans le mix énergétique

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

3.2 Encourager les projets d'EnR tout en veillant à respecter un développement cohérent non concurrentiel

19 ■ Organisation d'ateliers thématiques à destination des agriculteurs et industriels du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Avec le développement de la méthanisation, et du chauffage par la biomasse, les agriculteurs deviennent des acteurs majeurs de la transition énergétique, en particulier dans les territoires ruraux. Avec 72% d'espaces agricoles, et une soixantaine d'exploitants, la CCPMF est particulièrement concernée par ce phénomène.

Or, la CCPMF a actuellement peu de visibilité sur les projets en cours sur son territoire, portés par des acteurs privés.

Cette action vise donc à entamer un dialogue avec les agriculteurs et industriels de territoire, afin de prendre connaissance des projets à venir, de mutualiser les compétences de chacun, de veiller à un développement cohérent des énergies renouvelables, et d'éviter ou limiter

les incidences négatives sur l'environnement.

Les projets devront tenir compte de la trame verte et bleue du territoire, de l'importance des terrains pour les exploitations agricoles, ainsi que de la proximité aux quartiers résidentiels. Le dimensionnement devra être proportionné à la ressource disponible localement, sans compétition avec les activités actuelles et exploitable de façon soutenable.

Il s'agit également de mobiliser les acteurs privés autour de la transition énergétique pour encourager l'émergence de nouveaux projets.

Les élus seront également inclus dans ces ateliers, de manière à assurer un véritable portage politique, et à faciliter l'acceptation des projets.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Filière de l'énergie

Agriculteurs

Industriels

Elus

PARTENAIRES

Communes

Agriculteurs et industriels

Exploitants des réseaux de transport et de distribution

Producteurs d'énergie

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Réduction de la dépendance de la CCPMF aux énergies non renouvelables

Diversification du mixe énergétique

Développement économique

BENEFICES ATTENDUS

Diminution de la part des énergies fossiles dans la consommation

Développement des énergies renouvelables

Réduction des émissions de GES (selon le mixe énergétique)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers organisés

Part de la consommation énergétique du territoire couverte par la production locale

Nombre de participants

Puissance installée sur le territoire

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

3.3 Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics

20 Installation de panneaux solaires sur le siège de la CCPMF

DESCRIPTION DE L'ACTION

En 2013 la consommation électrique annuelle du siège était de 60 000 kilowattheures (kWh) pour un coût d'environ 5 700 euros HT.

L'objectif de cette action est d'installer des panneaux solaires thermiques et/ ou photovoltaïques afin de fournir de l'électricité pour le siège de l'intercommunalité.

Auparavant, une étude de faisabilité devra déterminer le dispositif de panneaux solaires adaptés (type de

panneaux, nombre de panneaux, puissance des panneaux, etc.) pour une autoconsommation optimale.

La généralisation de l'installation de panneaux solaires (photovoltaïques et/ou thermiques), ne devra pas pour autant remettre en cause la qualité du patrimoine architectural et du paysage urbain. Des dispositions réglementaires dans les PLU et les marchés publics pourront être prises dans ce sens.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Bâtiments de la CCPMF

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Appel à un bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage et l'étude de faisabilité

MAPA pour la fourniture et la pose des panneaux

● Moyens financiers

Programme TEPCV : 48 000€

Autofinancement : 12 000€

OBJECTIFS

Réduction de la dépendance de la CCPMF aux énergies non renouvelables

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des émissions de GES (selon le mixe énergétique)

Développement des énergies renouvelables

INDICATEURS DE SUIVI

Electricité produite par an

Gain économique



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

3.3 Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics

21 Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur CTI

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCPMF a pour projet la construction d'un centre technique communautaire de manière à optimiser la gestion des services techniques. Ce centre technique, d'une superficie d'environ 400m² sera implanté sur un terrain appartenant à la CCPMF.

Souhaitant développer la production d'énergie renouvelable, la collectivité souhaite joindre à cette opération l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, sur le toit du futur CTI, pour une autoconsommation.

Cette action consistera dans un premier temps à réaliser une étude de faisabilité, qui définira les capacités du bâtiment en termes de production d'énergie, ainsi que le nombre et le type de panneaux solaires à installer.

Les travaux de pose seront réalisés dans un second temps.

La généralisation de l'installation de panneaux solaires (photovoltaïques et/ou thermiques), ne devra pas pour autant remettre en cause la qualité du patrimoine architectural et du paysage urbain. Des dispositions réglementaires dans les PLU et les marchés publics pourront être prises dans ce sens.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Futur Centre Technique Intercommunal

PARTENAIRES

Région

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Appel à un bureau d'études pour l'étude de faisabilité

MAPA pour la fourniture et la pose des panneaux

● Moyens financiers

Région - AAP Energie-Climat

Région - CAR

Fonds propres

OBJECTIFS

Réduction de la dépendance de la CCPMF aux énergies non renouvelables

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des émissions de GES (selon le mixe énergétique)

Développement des énergies renouvelables

INDICATEURS DE SUIVI

Electricité produite par an

Gain économique

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

4.

**AGRICULTURE ET
ESPACES NATURELS**

4.1 Limiter l'artificialisation des sols et préserver les milieux naturels et agricoles

22 Préserver l'agriculture locale et créer des circuits courts

DESCRIPTION DE L'ACTION

La productivité agricole de la Seine-et-Marne se situe dans le peloton de tête des départements français. Et pour cause, l'agriculture occupe aujourd'hui 58% du territoire Seine-et-Marnais.

Avec 72% de surfaces agricoles, la CCPMF ne fait pas exception. Cette caractéristique contribue à forger le paysage et l'identité de la CCPMF et assure un cadre de vie rural, aux portes de Paris.

La collectivité entend préserver et valoriser ce patrimoine, en limitant l'artificialisation des sols et l'étalement urbain déraisonné.

Elle souhaite pour cela envisager plusieurs solutions de mise en valeur de l'agriculture, notamment sous la forme de ferme pédagogique.

Le but de ce type d'action est avant tout de sensibiliser les habitants aux questions agricoles, mais aussi de créer des circuits courts grâce à des systèmes de cueillette et/ou de vente directe des produits de la ferme.

En partenariat avec les écoles ce type de projet pourrait faire partir d'un programme de territoire plus global, promouvant l'agriculture, mais aussi l'alimentation saine. Par ailleurs, dans une approche plus circulaire, le compost des cantines scolaires (*Cf. action 16*) pourrait alimenter les cultures.

Ce type de projet servirait également de vitrine et de laboratoire pour expérimenter différentes techniques comme l'agroforesterie (*Cf. action 23*) ou encore la permaculture.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

Agriculteurs

PARTENAIRES

Communes

Associations

Agriculteurs

Ecoles

Habitants

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

Accompagnement par une association

● Moyens financiers

Autofinancement

Selon appels à projet

OBJECTIFS

Maintien de l'agriculture sur le territoire

Production locale de qualité

Développer les circuits courts

BENEFICES ATTENDUS

Séquestration carbone

Préservation de la biodiversité

Lutte contre le ruissellement

INDICATEURS DE SUIVI

Bilan annuel (nombre de visiteurs, animations organisées, nombre de paniers vendus)

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

4.2 Promouvoir la réintroduction des haies et des arbres dans les parcelles agricoles

23 Promotion de l'agroforesterie en milieu céréalier par l'aide à la plantation d'arbres

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Territoire de la CCPMF est dominé à 72% par des espaces agricoles, en très grande majorité orientés vers les grandes cultures.

Mis à part quelques expériences très isolées, les espaces sont cultivés essentiellement en «openfield» et sont pauvres en structures végétales capables de constituer des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques.

Cette action vise à encourager la réintégration de structures écologiques productives, comme une véritable valeur ajoutée qui réconcilie enjeux environnementaux et productions agricoles.

La réintégration des arbres et des couverts végétaux peut avoir de multiples effets bénéfiques : elle améliore la qualité des sols par l'apport de matières organiques, réduit l'érosion, permet de stocker du carbone, joue un rôle de tampon climatique et peut fournir de multiples usages liés à la production de biomasse.

Cette action inclue des sessions d'animation, d'information et de formation à l'adresse des agriculteurs sur les pratiques agroforestières et de conservation des sols. Les agriculteurs volontaires seront accompagnés par la CCPMF et l'association Agrof'Ile afin de concrétiser techniquement les projets agroforestiers au sein de leur exploitation, par la plantation de haies d'essences variées. L'ensemble du projet pourra faire participer les écoles du territoire ou/et mettre en œuvre des chantiers d'insertion et/ou participatifs.

Par ailleurs, cette action peut être mise en lien avec les actions n°18 et 19, en prévoyant un dispositif commun pour la valorisation énergétique du bois de taille des haies et arbres.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Agriculteurs du territoire

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Agrof'Ile

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par Agrof'Ile

● Moyens financiers

Programme TEPCV : 96 000€

Autofinancement : 24 000€

OBJECTIFS

Mobilisation des agriculteurs du territoire
Valorisation des paysages
Lutte contre le ruissellement
Diversification des cultures et création de nouvelles activités

BENEFICES ATTENDUS

Séquestration de carbone
Amélioration de la qualité des sols et des rendements agricoles
Maintien et adaptation au changement climatique de l'agriculture sur le territoire
Amélioration de la gestion des eaux
Amélioration du stockage de CO2 dans le sol

INDICATEURS DE SUIVI

Bilan des animations
Nombre d'exploitations participantes
Surfaces agricoles en agroforesterie

Linéaire de haies plantées
Linéaire de haies présentes sur le territoire



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

4.3 Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés

24 Réalisation d'un diagnostic biodiversité du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la CCPMF a réalisé un état initial de l'environnement, comprenant un état des lieux et un recensement des réservoirs de biodiversité (trame verte et bleue, zones Natura 2000...).

La collectivité souhaite aller plus loin en réalisant un diagnostic biodiversité, qui permettrait une analyse plus fine de la faune et de la flore présentes sur le territoire.

Au-delà du simple inventaire, cette étude vise à identifier les réservoirs de biodiversité de manière à les préserver, et à initier un travail de suivi continu, notamment des espaces naturels dits « sensibles ».

Pour être utile au territoire, ce diagnostic devra répondre à un certain nombre de critères :

- être conçu en amont en fonction des politiques publiques qu'il devra éclairer (aménagement, gestion, investissements, restauration...) de manière à constituer un outil d'aide à la décision ;
- déboucher sur des orientations concrètes pour le territoire, avec des méthodes de suivi imaginées en amont pour vérifier leur efficacité ;
- suivre un protocole reproductible pour constater l'évolution de la biodiversité au fil du temps, et adapter/compléter si besoin la stratégie suivie.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Décideurs

Agents de la CCPMF

PARTENAIRES

Associations

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par un bureau d'études

● Moyens financiers

Convention avec Seine et Marne Environnement

OBJECTIFS

Améliorer la connaissance du territoire en matière de biodiversité

Création d'un outil de suivi

BENEFICES ATTENDUS

Préservation de la trame verte et bleue et de la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI

A déterminer au moment de l'étude

Renouvellement régulier du diagnostic, selon un protocole similaire

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

4.3 Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés

25 ■ Organisation d'ateliers thématiques pour les élus et les agents communaux sur la gestion durable des espaces verts

DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi Labbé interdit depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

L'objectif de cette mesure est d'améliorer la qualité des eaux et de préserver la biodiversité. Cependant, l'application de cette loi nécessite de réviser la gestion de ces espaces et de changer les pratiques des agents, des élus et des habitants.

Pour accompagner ce changement, et échanger sur cette thématique les agents du PCAET de la CCPMF ont pris l'initiative d'organiser un atelier « Zéro-Phyto ». Cet atelier s'est déroulé dans la commune de Chauconin-Neufmontiers, en Zéro Phyto depuis plus de 10 ans.

Ainsi, les élus et agents communaux participants ont pu

assister à une démonstration de plusieurs engins spécifiques et discuter sur les différentes méthodes d'entretien existantes.

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a également apporté son expertise sur le sujet, à travers l'exposé des méthodes et des subventions mobilisables (achat de matériels et les moyens de communication).

A noter que les villes de Villevaudé et Montgé-en-Goële ont reçu le trophée « Zéro Phyt'eau » du département en 2016 et que la dernière citée a été récompensée par le Label « Terre Saine » en 2017.

La CCPMF entend poursuivre ces efforts en communiquant régulièrement sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts, notamment par l'organisation de nouveaux ateliers.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Elus

Agents communaux

PARTENAIRES

Communes

Chauconin-Neufmontiers

Département

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par le département

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Assurer une gestion durable des espaces verts

Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

BENEFICES ATTENDUS

Préservation de la biodiversité

Amélioration de la qualité de l'eau

Réduction de la consommation d'eau pour l'arrosage

Moindre consommation de nouveaux plants ou graines

Amélioration du stockage de CO2 dans le sol

Amélioration de la santé des agents et riverains

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants

Nombre de communes « Zéro Phyto »

Superficie d'espaces gérés sans intrants phytosanitaire

Diagnosics biodiversité pour suivi

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

4.3 Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés

26 Mise en place de l'éco-pâturage pour l'entretien de certains espaces verts intercommunaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'éco-pâturage ou écopastoralisme est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

Ces derniers broutent l'herbe, ce qui permet de se passer de tondeuses électriques ou thermiques, et de réduire le volume de déchets verts. De plus, leurs déjections fertilisent le sol et facilitent la biodiversité.

La communauté de communes a lancé une opération pilote en 2016. Pendant deux mois, elle a confié un terrain

intercommunal de 1500m² aux soins de plusieurs brebis solognotes, une race rustique bénéficiant d'un plan de sauvegarde.

La CCPMF envisage de renouveler l'opération en pratiquant l'éco-pâturage sur d'autres espaces verts intercommunaux, voire communaux.

Pour suivre les effets du pâturage à court, moyen, et long terme, la CCPMF souhaite inclure ces espaces au diagnostic biodiversité (Cf. action 24).

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

CCPMF

Communes

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

Selon appels à projets

OBJECTIFS

Promouvoir la gestion durable des espaces verts
Maintenir l'agriculture et l'élevage sur le territoire
Préserver la biodiversité

BENEFICES ATTENDUS

Amélioration de la valeur écologique des espaces pâturés
Réduction des déchets verts liés à la gestion de ces espaces
Amélioration du stockage de CO₂ dans le sol

INDICATEURS DE SUIVI

Surface entretenue par éco-pâturage
Diagnostics biodiversité successifs sur les espaces concernés
Estimation des déchets verts évités

4.4 Mettre en valeur les espaces naturels par la promotion du tourisme vert

27 Mettre en place des parcours piétons et cyclistes valorisant le patrimoine naturel et bâti du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le paysage de la CCPMF se caractérise par la prédominance de grands espaces agricoles, parsemés de forêts, et par les vallées de la Marne et de l'Ourcq.

Les espaces urbanisés du territoire se caractérisent par des cœurs de village marqués par une architecture traditionnelle : les bâtiments typiques de la région sont implantés en limite de propriété, le plus souvent en alignement sur rue.

Ce paysage rural a forgé l'identité de la CCPMF, et constitue aujourd'hui un cadre de vie qui attire

de plus en plus d'habitants.

Au-delà de la préservation des espaces, la CCPMF souhaite entreprendre un travail de valorisation du patrimoine, aussi bien bâti que naturel (zones humides et cours d'eau, forêts...).

Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur son futur schéma directeur cyclable pour élaborer des parcours piétons et cyclistes qui permettraient de mettre en avant de façon ludique les atouts du territoire.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

Département

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Appui du Schéma Directeur Cyclable

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Valoriser le patrimoine

Informé de façon ludique

BENEFICES ATTENDUS

Préservation du cadre de vie

Incitation à la pratique d'activités sportives

Amélioration de la santé

INDICATEURS DE SUIVI

Parcours créés

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.

**BATIMENTS
RESIDENTIELS ET
BATIMENTS PUBLICS**

5.1 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique

28 ■ Promotion de la rénovation énergétique des logements par l'organisation de balades thermiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur résidentiel représente 31% des consommations énergétiques du territoire de la CCPMF. Chaque logement consomme en moyenne 22,1 mégawattheures (MWh) par an, soit 18% de plus que la moyenne de Seine-et-Marne et 37% de plus que la moyenne régionale. Cela peut s'expliquer par le fait que 98% des logements du territoire sont des habitations individuelles, de grande surface, relativement anciennes (avant 1990) et donc avec des travaux d'isolation à revoir.

Les travaux d'efficacité énergétique sont donc un levier important dans les engagements de la collectivité en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Les particuliers ont un rôle essentiel dans la rénovation du

parc de logement et c'est pour cela qu'il est primordial de les sensibiliser et de les accompagner dans la rénovation de leurs logements.

Les balades thermiques constituent un bon outil pédagogique puisqu'il s'agit de photographier les maisons des participants à l'aide de caméras thermiques, permettant de visualiser les déperditions de chaleurs. Ces images sont analysées par un conseiller info énergie, qui conseille les habitants sur les travaux à effectuer et les aides disponibles. Lors de ces balades, le conseiller dispense également des astuces pour réaliser des économies d'énergie grâce aux éco-gestes.

Cette action s'accompagnera d'une enquête auprès des participants afin de connaître le nombre de logements rénovés ainsi que les économies réalisées.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Communes de la CCPMF

Seine et Marne Environnement

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par Seine et Marne Environnement

Mise à disposition d'une salle par les communes

● Moyens financiers

Programme TEPCV : 40 000€

Autofinancement : 10 000€

OBJECTIFS

Accompagner les ménages pour un maximum de passage à l'acte

Encourager la sobriété énergétique

Lutter contre la précarité énergétique

BENEFICES ATTENDUS

Baisse de la consommation énergétique et des émissions des GES du secteur résidentiel

Diminution de la facture énergétique

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants

Nombre de logements rénovés

Electricité économisée

Emissions de GES évitées



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.1 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique

29 ■ Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité des balades thermiques, les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) permettent un accompagnement complet des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique.

En effet ; les PTRE sont animées par des

conseillers infos énergie qui assurent un rôle d'accueil, d'information et de conseil auprès des habitants.

Ces plateformes permettent également de mobiliser les professionnels du bâtiment et de créer un réseau avec les acteurs locaux.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Communes de la CCPMF

Seine et Marne Environnement

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par Seine et Marne

Environnement

Adhésion au GIP ID77

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Accompagner les ménages pour un maximum de passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements

Lutter contre la précarité énergétique

BENEFICES ATTENDUS

Baisse de la consommation énergétique et des émissions des GES du secteur résidentiel

Diminution de la facture énergétique

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes accompagnées

Nombre de logements rénovés

Electricité économisée

Emissions de GES évitées

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.1 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique

30 Organisation d'un défi « famille à énergie positive » pour sensibiliser les habitants aux changements de comportement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à inciter les habitants à diminuer leurs consommations énergétiques grâce aux seuls éco-gestes. Réunis en équipe (amis, voisins, collègues...), les participants se mobilisent pour réaliser des économies sur leurs consommations d'énergie domestiques au cours d'une saison de chauffe.

Le défi peut être décliné en plusieurs thématiques : à l'énergie et à l'eau peuvent s'ajouter les thématiques des déchets et de la mobilité.

Seine et Marne Environnement accompagnera la collectivité qui se chargera de l'organisation et de l'animation du défi.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Seine et Marne Environnement
Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par Seine et Marne
Environnement

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Inciter le public à diminuer ses consommations énergétiques

BENEFICES ATTENDUS

Réduction des consommations énergétique du secteur résidentiel

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants
Economies réalisées par les familles (factures avant et après le défi)

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.2 Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics

31 Travaux de rénovation énergétique au siège de la CCPMF et dans les bâtiments communaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le tiers de la consommation d'énergie du territoire est lié au secteur résidentiel. C'est pourquoi la rénovation énergétique des logements est un levier du Plan Climat. Mais au-delà des logements, les bâtiments publics sont également concernés.

Selon une enquête menée sur le territoire en 2016 par les agents du PCAET, quatre communes ont encore des systèmes de chauffage au fuel, une commune souhaite entreprendre le remplacement de fenêtres par du double vitrage et six communes envisagent des travaux d'isolation sur leurs bâtiments communaux.

En tant que territoire TEPCV de moins de 250000

habitants, la CCPMF bénéficie d'un financement supplémentaire pour réaliser des travaux d'économie d'énergie, sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Ces certificats, sont produits par des « éligibles » (collectivités territoriales, particuliers) lors de la réalisation des travaux puis sont achetés par des acteurs énergéticiens dits « obligés ».

La Communauté de Communes souhaite profiter de cette opportunité pour réaliser les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

Communes

CIBLES

Bâtiments publics

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par un prestataire pour le montage des dossiers

● Moyens financiers

CEE

OBJECTIFS

Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Mobiliser les communes autour des enjeux de la transition énergétique

BENEFICES ATTENDUS

Baisse de la consommation énergétique

Diminution des émissions de GES

Amélioration du confort

Diminution de la facture énergétique

INDICATEURS DE SUIVI

Electricité économisée

Emissions de GES évitées



Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.2 Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics

32 Organisation de formations aux éco-gestes au bureau pour les agents de la CCPMF

DESCRIPTION DE L'ACTION

Informatique, chauffage, déplacements..., ces aspects de la vie au bureau génèrent des impacts sur l'environnement (consommation d'énergie, production de déchets, etc.).

Nous pouvons agir à titre individuel ou participer avec l'entreprise, l'administration ou la collectivité dont nous faisons partie. Nous pouvons proposer des pistes d'actions, les mettre en place et les appliquer pour améliorer notre vie de tous les jours au travail et réduire ses impacts sur l'environnement.

En tant que collectivité engagée sur la voie de la transition énergétique, la CCPMF a un devoir d'exemplarité, aussi bien dans ces grands projets, que dans les petits gestes du quotidien.

C'est pourquoi la CCPMF prévoit de sensibiliser ses agents aux enjeux du changement climatique, et de leur transmettre de bonnes pratiques, au travers de formation aux éco-gestes.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Agents de la CCPMF

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Agents de la CCPMG

● Moyens techniques

Accompagnement par Seine et Marne
Environnement
Guides de l'ADEME

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Exemplarité de la CCPMF

Diffusion des bonnes pratiques au bureau

Sensibilisation des agents aux enjeux de la transition énergétique

BENEFICES ATTENDUS

Selon le contenu des formations :

- Réduction de la consommation énergétique de la CCPMF.
- Réduction de la consommation en eau potable.
- Réduction des déchets produits

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agents formés

Réduction des consommations (énergie, eau, déchets) – selon les formations choisies

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

5.2 Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics

33 Intégration de critères de performance environnementale dans les marchés publics et la commande publique

DESCRIPTION DE L'ACTION

La communauté de communes doit être porteuse d'engagements environnementaux, et l'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics est un moyen d'y répondre. Ces clauses peuvent concerner, entre autres :

- le marché de produits d'entretien (produits éco-labellisés, papier hygiène recyclé),
- le marché de mobilier : certification éco responsable des fournisseurs, labélisation des équipements,
- la construction (choix des matériaux, bâtiments démontables...).

La CCPMF prévoit donc, lorsque ce sera possible :

- d'intégrer aux cahiers des charges des clauses environnementales
- de mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatives à la performance environnementale.

Par ailleurs, la politique d'achat de la CCPMF n'est pas formalisée, ce qui implique un manque de cadre pour les services. La CCPMF envisage donc d'adopter une politique achat, intégrant les enjeux de transition énergétique et de développement durable, qui servira de cadre pour les marchés et la commande publiques.

Un bilan attentif de l'effet de ces critères sur les offres reçues et la réalisation des marchés pourrait permettre à la fois de mieux formuler les cahiers des charges suivants et de communiquer auprès des entreprises privées : Y a-t-il un coût supplémentaire ? Est-il significatif au regard du budget global du marché ? Y a-t-il eu des économies faites par ailleurs grâce à ces critères environnementaux ? Les résultats du marché étaient-ils satisfaisants ? Etc.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Agents de la CCPMF

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

Guides techniques de l'OECP

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Systématiser les achats responsables, pour tous les services de la CCPMF

BENEFICES ATTENDUS

Incidences variées selon la nature des critères retenus

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs quantitatifs (nombre critères moyens intégrés dans les cahiers des charges)

Indicateurs qualitatifs (comparaison des cahiers des charges "types" avant et après mise en œuvre de cette mesure).

Analyse des offres retenues : prise en compte de ces exigences

Impact GES	1	2	3
Impact Energie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

6.

SANTE

6.1 Offrir une offre de soin suffisante et adaptées aux besoins des habitants

34 Création d'un Centre de Santé Intercommunal et de ses antennes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au dernier recensement, la CCPMF comptabilise 10 médecins généralistes sur son territoire pour une population de 24 130 habitants. Ainsi, avec un ratio de 36.92 médecins pour 100 000 habitants, la densité médicale du territoire est plus de 3 fois inférieure à la densité nationale et près de 2.5 fois inférieure à celle du département. C'est une situation de désertification médicale avérée.

La CCPMF souhaite contrer ce phénomène en créant un centre de santé intercommunal, composé de quatre cabinets médicaux.

Ses trois antennes, dispersées sur le territoire,

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

PARTENAIRES

ARS

CPAM

Communes (mise à disposition des locaux)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Accompagnement par la

Fabrique des Territoires

● Moyens financiers

ARS :

- Etude de faisabilité

- Aide au démarrage

- Aide à la Pérennisation

CPAM :

- Accord national :

OBJECTIFS

Lutter contre la désertification médicale

Améliorer l'offre de soins existante

Proposer une offre de soins adaptée aux besoins des habitants

INDICATEURS DE SUIVI

Densité médicale

Nombre de patients ayant un médecin traitant

Nombre de médecins recrutés

permettront d'effectuer des permanences au plus près de tous les habitants.

Le recrutement du personnel médical permettra de cibler des spécialités en lien avec les besoins des habitants.

Dans le cadre de ce projet, des partenariats sont envisagés avec les hôpitaux voisins pour mutualisés les moyens humains et financiers.

Par ailleurs, la collectivité envisage l'achat de véhicules électriques pour réduire les émissions liées aux déplacements des médecins entre les antennes.

CIBLES

Habitants

GHEF (accords ville-hôpital)

Ordre des médecins

Région IDF :

- Lutte contre les déserts médicaux

Département 77 :

- DTER

Fonds propres

BENEFICES ATTENDUS

Amélioration de la prise en charge des patients

Nombre de consultations réalisées

Part du territoire couvert par des professionnels ou établissements de soin à moins de X min de trajet

6.1 Offrir une offre de soin suffisante et adaptée aux besoins des habitants

35 Etudier la mise en place d'une navette médicale itinérante

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCPMF a décidé de créer un centre de santé intercommunal, afin de faire face au manque de médecins sur son territoire.

Les antennes associées au centre de santé permettront de répartir l'offre sur l'ensemble du territoire en assurant des permanences dans les communes.

Néanmoins, la question de l'accessibilité du centre et de ses antennes, notamment par les transports en commun, pousse la CCPMF à

s'interroger sur la mise en place d'une navette médicale itinérante

Cette offre de soins mobile serait un complément du centre de santé, et permettrait de mobiliser des médecins au plus près des habitants.

Cette action a donc pour but d'étudier la faisabilité d'un tel projet, qui peut rencontrer des difficultés dans sa mise en œuvre, notamment vis-à-vis du personnel médical, et de trouver des solutions pour surmonter ces difficultés.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

Ordre des médecins

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Lutter contre la désertification médicale

Rapprocher l'offre de soin au plus près des habitants

BENEFICES ATTENDUS

Amélioration de la prise en charge des patients

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de consultations réalisées

6.2 Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement

36 Mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme et les espaces publics

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations, puisqu'ils déterminent nos modes de vie (alimentation, activité, lien social...), l'environnement et les milieux (espaces verts, bruit...) et l'accès aux soins (établissements de santé).

Selon le « Canadian Institute For Advanced Research » 85% de l'état de santé d'un individu serait potentiellement impacté par les choix d'organisation et de fonctionnement urbains

En tant qu'autorités compétentes en termes d'urbanisme et de planification, les collectivités territoriales ont donc un rôle à jouer pour améliorer le bien-être des habitants.

La CCPMF souhaite assumer ce rôle en intégrant la santé dans ses projets d'aménagement.

Cela impliquera de changer certaines pratiques, d'adapter la commande publique, et d'intégrer les acteurs de la santé dans l'élaboration de ces projets.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Acteurs publics et privés

PARTENAIRES

Communes

Ordre des médecins

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

Autofinancement

Selon Appels à projets

OBJECTIFS

Prendre en compte les déterminants de santé dans les projets d'urbanisme

Réduire les impacts négatifs des projets

BENEFICES ATTENDUS

Diminution des nuisances liées aux projets d'urbanisme

Amélioration de l'état de santé et du bien-être

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Qualité des projets à venir

Commande publique

6.2 Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement

37 Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics

DESCRIPTION DE L'ACTION

En tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, la CCPMF souhaite assumer son rôle pour améliorer le bien-être des habitants, en intégrant la santé dans ses projets d'aménagement.

Cela impliquera de changer certaines pratiques, d'adapter la commande publique, et d'intégrer les acteurs de la santé dans l'élaboration de ces projets.

Pour mettre en place cet urbanisme favorable à la santé, la CCPMF souhaite mettre en place des outils permettant d'évaluer les impacts des projets urbains en cours et à venir, au regard des déterminants de santé. Plus qu'un recensement d'impacts, ce travail doit permettre de construire une véritable stratégie de territoire autour de la santé environnementale.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Acteurs publics et privés

PARTENAIRES

Communes

Ordre des médecins

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Prendre en compte les déterminants de santé dans les projets d'urbanisme

Réduire les impacts négatifs des projets

BENEFICES ATTENDUS

Diminution des nuisances liées aux projets d'urbanisme

Amélioration de l'état de santé et du bien-être

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Qualité des projets à venir

Commande publique

6.3 Développer une culture commune de la santé environnementale

38 Participer à l'AMI ARS/ADEME « Santé et Environnement »

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ARS et l'ADEME ont lancé en février 2016 un 1^{er} AMI « Santé, Environnement et Aménagement Durable », qui a permis de sensibiliser et acculturer une vingtaine de collectivités et d'aménageurs franciliens à la prise en compte de la santé et de l'équité dans les projets urbains.

Suite au succès de la première édition, l'ARS et l'ADEME ont décidé de poursuivre de poursuivre leur collaboration au travers d'un 2^{ème} AMI, lancé en 2019.

Cet AMI vise à accompagner les lauréats dans des démarches liant santé, environnement et aménagement durable suivant trois niveaux d'accompagnement : l'initiation, la conduite de projet et le suivi/évaluation et approfondissement.

La CCPMF en est encore au stade des premières réflexions liant santé et environnement. Néanmoins, l'intégration d'un volet santé au sein de son PCAET constitue une approche innovante et pertinente pour opérer cette réflexion et la concrétiser aux travers de son programme d'actions.

La CCPMF a donc décidé de répondre à cet AMI, afin d'approfondir ces réflexions et de créer une culture commune de la santé environnementale. Elle est lauréate de cet AMI pour le niveau 1 (initiation), et bénéficiera à ce titre d'un accompagnement technique et financier permettant de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de santé environnementale, par le biais d'ateliers participatifs.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Acteurs publics et privés

PARTENAIRES

Communes

ARS

ADEME

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Services de la CCPMF

● Moyens financiers

AMI « Santé, Environnement et Aménagement Durable »

OBJECTIFS

Prendre en compte les déterminants de santé dans les projets d'urbanisme

Réduire les impacts négatifs des projets

BENEFICES ATTENDUS

Diminution des nuisances liées aux projets d'urbanisme

Amélioration de l'état de santé et du bien-être

Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

Amélioration de la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Qualité des projets à venir

Commande publique

6.3 Développer une culture commune de la santé environnementale

39 ■ Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il n'existe pas de définition légale de l'environnement intérieur. Toutefois, la loi de 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible et a permis d'introduire cette préoccupation dans le code de l'environnement.

L'environnement intérieur dépasse la simple question de la qualité de l'air puisqu'il s'intéresse à la présence de polluants et plus encore aux habitudes (alimentation, cosmétiques, produits ménagers...) susceptibles d'altérer la qualité de vie au sein des bâtiments publics et privés (travail, domicile, école...).

Ces sources de pollution sont autant de facteurs pouvant aggraver ou même provoquer des pathologies respiratoires aigües ou chroniques.

La CCPMF a décidé d'intégrer cette problématique au sein de son PCAET, en proposant des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur, à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle envisage pour cela le recours à un conseiller médical en environnement intérieur (CMEI), qui est un professionnel capable de réaliser des formations, et même des diagnostics personnalisés (sur prescription médicale).

L'objectif serait de réaliser des ateliers au sein des différentes structures gérées la collectivité, notamment dans le cadre de sa compétence « petite enfance » (crèches, RAM'O bus, siège de la CCPMF...), de manière à intégrer la question de l'environnement intérieur dans la gestion de ces structures (produits d'entretien ; matériaux, comportements...).

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a constitué un groupe de travail pour réfléchir à la problématique de la santé environnementale intérieure et développer le réseau des CMEI. La CCPMF a rejoint ce groupe de travail en mai 2019.

Le CH de Melun, qui fait également partie de ce groupe de travail, a créé en 2012 une structure de santé publique dédiée à l'éducation thérapeutique : Unité Transversale d'Education Thérapeutique (UTEP) pour l'amélioration de la prise en charge des patients souffrant d'affections chroniques sur plusieurs thématiques (tabacologie, diététique, etc...). Cette structure accueille un CMEI, qui consulte une après-midi par semaine et réalise des visites au domicile des patients sur prescription du médecin.

C'est une expérience sur laquelle la CCPMF souhaite s'appuyer.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Elus

Agents de la CCPMF

Habitants

PARTENAIRES

ARS

CH de Melun

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Intégrer des enjeux de qualité de l'air intérieur dans la gestion des structures de la CCPMF

BENEFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

INDICATEURS DE SUIVI

Bilan des actions réalisées

7.

**COMMUNICATION
SENSIBILISATION**

7.1 Informer les habitants sur le PCAET et les actions mises en place

40 Création d'un blog dédié au PCAET, et information continue via les médias de la CCPMF

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les habitants du territoire sont des acteurs clé du PCAET. De nombreuses actions leur sont destinées (balades thermiques, aménagements cyclables, centre de santé). La transition énergétique passe par les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales, mais elle ne peut se faire sans un changement profond de nos modes de vie.

Il est donc primordial d'informer les habitants sur les actions du Plan Climat, afin qu'ils puissent s'en saisir et en profiter pleinement.

La CCPMF dispose de plusieurs canaux de

communication lui permettant d'informer les habitants en ce sens : journal intercommunal, site web, réseaux sociaux.

Ces médias seront régulièrement alimentés afin d'assurer une information continue sur le PCAET.

Au-delà des actions de la CCPMF, il est également important de mettre en avant les projets portés par des habitants. C'est pourquoi la collectivité a créé un blog dédié au Plan Climat : « le PCAET s'invite chez vous » qui met en avant des initiatives citoyennes, (rénovations énergétiques, astuces anti-gaspi...).

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

● Moyens humains

Services de la CCPMF

● Moyens techniques

Service communication

Supports informatiques

● Moyens financiers

Autofinancement

OBJECTIFS

Informers les habitants sur le PCAET

BENEFICES ATTENDUS

Participation et mobilisation des habitants autour du Plan Climat

INDICATEURS DE SUIVI

Création du blog, nombre de visites

Nombre d'initiatives présentées

7.2 Encourager la participation citoyenne

41 Organisation de projections-débat pour les habitants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les habitants du territoire sont des acteurs clé du PCAET. De nombreuses actions leur sont destinées (balades thermiques, aménagements cyclables, centre de santé). La transition énergétique passe par les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales, mais elle

ne peut se faire sans un changement profond de nos modes de vie.

L'objectif de ces projections-débats est de découvrir ensemble des solutions mises en place dans le monde et en France et d'échanger autour de toutes ces idées.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

Communes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Moyens humains**

Services de la CCPMF

- **Moyens techniques**

Service communication
Supports informatiques

- **Moyens financiers**

Autofinancement

OBJECTIFS

Informers les habitants sur le PCAET

BENEFICES ATTENDUS

Participation et mobilisation des habitants autour du Plan Climat

INDICATEURS DE SUIVI

Evènements organisés

7.2 Encourager la participation citoyenne

42 Etudier la mise en place d'une application dédiée à la participation citoyenne

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les habitants du territoire sont des acteurs clé du PCAET. De nombreuses actions leur sont destinées (balades thermiques, aménagements cyclables, centre de santé). La transition énergétique passe par les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales, mais elle ne peut se faire sans un changement profond de nos modes de vie.

Ce changement passe par une appropriation des enjeux de la transition énergétique par les habitants, et de manière plus générale par leur participation dans l'élaboration des

projets.

La CCPMF souhaite étudier la possibilité de mettre en place une application dédiée à la participation citoyenne, ou tout autre dispositif permettant de recueillir facilement les avis des habitants (sondages, questionnaires), de manière à faciliter la concertation et le recueil d'informations (dans la cadre d'enquêtes).

L'objectif est de mettre en place un outil pratique pour les agents de la CCPMF, qui soit gratuit et facile d'utilisation pour les habitants.

PILOTE/MAÎTRE D'OUVRAGE

CCPMF

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Moyens humains**

Services de la CCPMF

- **Moyens techniques**

Service communication

Supports informatiques

- **Moyens financiers**

Autofinancement

OBJECTIFS

Encourager la participation citoyenne

Faciliter la concertation

BENEFICES ATTENDUS

Participation et mobilisation des habitants autour du Plan

Climat

INDICATEURS DE SUIVI

Outil mis en place

Taux d'utilisation par les habitants

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

ENJEUX RETENUS		ORIENTATIONS		ACTIONS ENVISAGEES
1	TRANSPORTS ET MOBILITE	1.1	Proposer de nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens	Réalisation d'une enquête pour connaître les habitudes de déplacement des habitants et identifier leurs besoins Réalisation d'une étude sur le développement du TAD
		1.2	Encourager les alternatives à la voiture individuelle	Promouvoir le co-voiturage et étudier la création d'une aire de co-voiturage Réalisation d'un schéma directeur cyclable intercommunal et aménagements cyclables en relation avec le schéma. Création d'un atelier de réparation de vélos Mise en place d'un pédibus pour les trajets domicile-école
		1.3	Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques (GNV, électrique) et travailler au développement des réseaux de stations et de bornes de charge.	Achat de véhicules électriques pour les services de la CCPMF et formation des agents à l'éco-conduite
		1.4	Encourager les initiatives innovantes de non mobilité	Mettre en place le télétravail au siège de la CCPMF Etudier le potentiel de création de tiers-lieux sur le territoire
2	DECHETS ET CONSOMMATION	2.1	Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel.	Création d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les déchets sauvages
		2.2	Réduire les déchets et optimiser le recyclage	Optimisation et harmonisation de la collecte de déchets Mise en place de la tarification incitative Développer l'économie circulaire sur le territoire
		2.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Distribution d'outils anti-gaspillage aux habitants et restaurateurs du territoire Animation pédagogiques dans les écoles du territoire
		2.4	Encourager la valorisation des biodéchets du territoire	Mise en place de composteurs dans les cantines du territoire Mise en place d'une collecte des biodéchets dans les cantines du territoire.
3	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES	3.1	Développer la production d'EnR en valorisant les ressources locales et en travaillant sur les nouveaux modes de financements (participatif citoyen, ...)	Envisager la participation de la CCPMF dans des projets d'énergie renouvelable
		3.2	Encourager les projets d'EnR tout en veillant à respecter un développement cohérent non concurrentiel	Organisation d'ateliers thématiques à destination des agriculteurs et industriels du territoire
		3.3	Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics.	Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le siège de la CCPMF Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur CTI
4	AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS	4.1	Limiter l'artificialisation des sols et préserver les milieux naturels et agricoles	Préserver l'agriculture locale et créer des circuits courts
		4.2	Promouvoir la réintroduction des haies et des arbres dans les parcelles agricoles, pour recréer de la biodiversité (TVB) et freiner les ruissellements lors d'évènements pluvieux.	Promotion de l'agroforesterie en milieu céréalier par l'aide à la plantation d'arbres. – EN COURS
		4.3	Assurer une bonne gestion des forêts, boisements publics et privés pour maintenir la biodiversité et assurer le maintien de la trame verte et bleue.	Réalisation d'un diagnostic biodiversité du territoire.- A FAIRE Organisation d'ateliers thématiques pour les élus et les agents communaux (gestion durable des espaces verts) Mise en place de l'éco-pâturage pour l'entretien de certains espaces verts intercommunaux
		4.4	Mettre en valeur les espaces naturels par la promotion du tourisme vert	Mettre en place des parcours piétons et cyclistes valorisant le patrimoine naturel et bâti du territoire
5	BATIMENTS RESIDENTIELS ET BATIMENTS PUBLICS	5.1	Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique	Promotion de la rénovation énergétique des logements par l'organisation de balades thermiques Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique Organisation d'un défi « famille à énergie positive » pour sensibiliser les habitants aux changements de comportement
		5.2	Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics.	Travaux de rénovation énergétique au siège de la CCPMF et dans les bâtiments communaux Organisation de formations aux éco-gestes au bureau pour les agents de la CCPMF Intégration de critères de performance environnementale dans les marchés publics et la commande publique
6	SANTE	6.1	Offrir une offre de soin suffisante et adaptées aux besoins des habitants	Création d'un centre de santé intercommunal et de ses antennes– Etudier la mise en place d'une navette médicale itinérante
		6.2	Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement	Mieux intégrer la santé environnementale dans les projets d'urbanisme et la commande publique Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics
		6.3	Développer une culture commune de la santé environnementale	Participer à l'AMI ARS/ADEME « Santé et Environnement » Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur, par l'intermédiaire d'un CMEI
7	COMMUNICATION SENSIBILISATION	7.1	Informers les habitants sur le PCAET et les actions mises en place	Création d'un blog dédié au PCAET, et information continue via les médias de la CCPMF
		7.2	Encourager la participation citoyenne	Organisation de projections-débat pour les habitants Etudier la mise en place d'une application dédiée à la consultation citoyenne